

**Charte de développement
durable 2017**



Sommaire :

- Présentation de la Direction
Page 3

- Présentation du Global
Compact
Page 4

- Principes relatifs à
l'environnement
Pages 5-15

- Principes relatifs aux droits
de l'homme et aux conditions
de travail
Pages 16-22





Édito

Depuis 1914, Raffin conçoit, fabrique et commercialise des dispositifs médicaux à usage unique destinés aux professionnels de la santé.

Les valeurs qui ont fait le succès de notre Entreprise depuis près de 100 ans sont :

- L'implication et le travail : Bâtir le succès de RAFFIN grâce à l'implication de tous les collaborateurs
- La proximité et la réactivité : Être chaque jour solidaire et disponible pour chaque client
- L'éthique : construire des relations de confiance avec nos partenaires

Nos processus s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue; pour preuve nos certifications volontaires ISO 9001/ISO 13485 et ISO 22000.

Nous avons également décidé d'adopter, de soutenir et de mettre en œuvre une politique de développement durable axée sur les principes de respect :

1. De l'environnement :

Nous souhaitons réduire les pollutions et déchets consécutifs à nos activités industrielles, administratives ainsi qu'à tous les niveaux de notre Supply Chain.

2. Du progrès social :

Nos différents sites de production dans le monde témoignent de notre diversité et de notre ouverture ! Nous nous engageons à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi.

Notre objectif est également d'assurer la santé de nos collaborateurs dans le monde, grâce à l'octroi de mutuelles favorisant l'accès au soin.

3. De la promotion du développement économique :

Assurer le développement économique de nos différentes unités, mais aussi de nos partenaires et fournisseurs est une responsabilité majeure pour RAFFIN. En effet, la pérennité de nos activités, et donc de tout progrès social en dépend !

Afin de montrer notre attachement aux principes fondamentaux portés par l'ONU, nous avons décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Ceci nous engage à une amélioration continue et à une communication annuelle et publique sur les progrès réalisés dans nos objectifs de développement durable.

Nous souhaitons également nous engager vers une certification ISO 26000 à moyen terme.

Michel Evaux, Directeur Général, RAFFIN MEDICAL





En adhérent au Global Compact en octobre 2014, RAFFIN MEDICAL s'est engagé à respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et à publier annuellement une communication publique sur ses progrès.



10 Principes puissants

- **Droits de l'homme**

Principe 1 : Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés; et

Principe 2 : veiller à ce qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

Pages 3-22

- **La main d'oeuvre**

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pages 17-22

- **Environnement**

Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis environnementaux;

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pages 6-15

- **Anti-Corruption**

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.

Page 22



L'environnement

Pages 6-7

La dématérialisation

Pages 8-9-10

Les transports

Pages 11-12-13

Les ressources énergétiques

Pages 14-15

La gestion des déchets



LA DEMATERIALISATION

Dématérialisation des appels d'offres

= 35 000 impressions de moins

Dématérialisation des commandes

= 31 200 impressions de moins

Dématérialisation des dossiers clients

= 5 250 impressions de moins

- **Dématérialisation des transmissions aux transporteurs**

= 45 100 impressions de moins

Bilan :

Coût achat papier :

2014> 1 575 € (600 ramettes)

2015> 908 € (400 ramettes)

Coût - 42%

2016> 912 € (400 ramettes)

avec un CA à + 4%

Révision du parc d'impression



Recyclage des cartouches d'encre :

- 2014 > 15,60 kg
- 2016 > 19,70 kg

+ 26%

Moins de références de cartouches, matériel avec récupération d'encre, et recyclage des cartouches et toner avec la société CONIBI qui les valorise en matières, énergie, ou retour fournisseur.



Impression de notre catalogue sur du papier certifié 100% PEFC (Gestion durable des forêts)

Objectif dématérialisation 2017 :

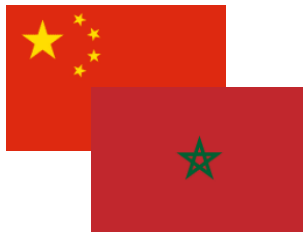
Mise en place d'EDI « Echanges de Données Informatiques » sur les flux commandes, livraisons, et factures.

> Dématérialiser au moins 50% des factures d'ici à 2018

LES TRANSPORTS

Acheminement Responsable:

Rapatriement de nos containers	2015 331 containers	2016 343 containers	
par barge	75	144	+ 48%
par rail	173	152	- 14%
par route	83	60	- 38%



Envois directs		
2015	2016	
24	26	+ 8%

Objectif 2017 : Privilégier

- Le rapatriement par barge et rail plutôt que route pour réduire l'émission de Co2.
- Les containers HC pour réduire les nombres de navettes (76,87% en 2016), et atteindre les 80%

Distribution Responsable:

RAFFIN a choisi des partenaires logistiques engagés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et suit l'empreinte CO2 totale (Ramasse, Traction, Distribution) :

XPO > adhérent au GLOBAL COMPACT

2014 : 19 134 kg pour 857 728 km

2,23 kg pour 100 km

2015 : 25 533 kg pour 1 074 341 km

2,37 kg pour 100 km

+ 6%

2016 : 28 275 kg pour 1 337 188 km

2,11 kg pour 100 km

- 12%

Transports Bonnard >

2015 : 179 070 kg pour 1 230 607 kg de
marchandise = 14,55 pour 100 kg

2016 : 170 775 kg pour 1 168 653 kg de
marchandise = 14,61 pour 100kg

+ 0,4%

En 2014, RAFFIN a enregistré 21 505
commandes, effectué 23 870 livraisons.

2 365 commandes livrées en plusieurs fois

En 2015, 25 441 commandes, 29 567 livraisons.

4 126 commandes livrées en plusieurs fois

+ 42%

En 2016, 24 380 commandes, 27 659 livraisons.

3 279 commandes livrées en plusieurs fois

- 26%

Nombre moyen de lignes par commande :

2015 : 3,89

2016 : 4,00

+ 3%

Objectif 2017 :

Continuer à réduire le nombre de livraisons par client en incitant aux commandes par palette et en maintenant des seuils de franco et des remises logistiques selon le montant de la commande.

> Nombre moy de lignes par commande : 5

Objectif : Réduction de l'émission de CO2 en interne

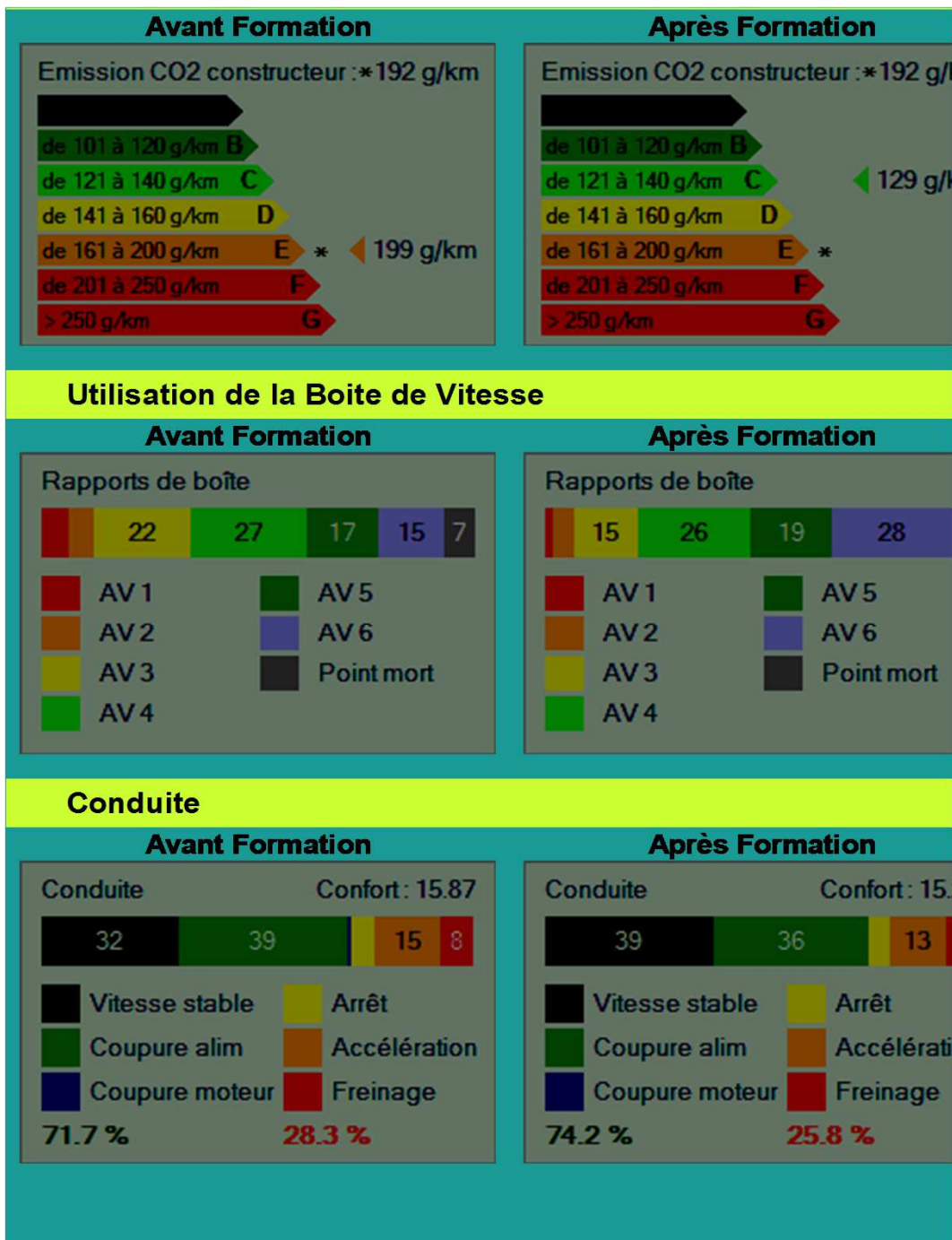
2016 >

Formation éco-conduite pour toute la flotte commerciale >>>

2015 > Achat véhicule hybride: 49g/km contre 99g/km

- 50 %

92% des employés RAFFIN MEDICAL habitent dans le canton, et 9% pratiquent le co-voiturage.



LES RESSOURCES ENERGETIQUES

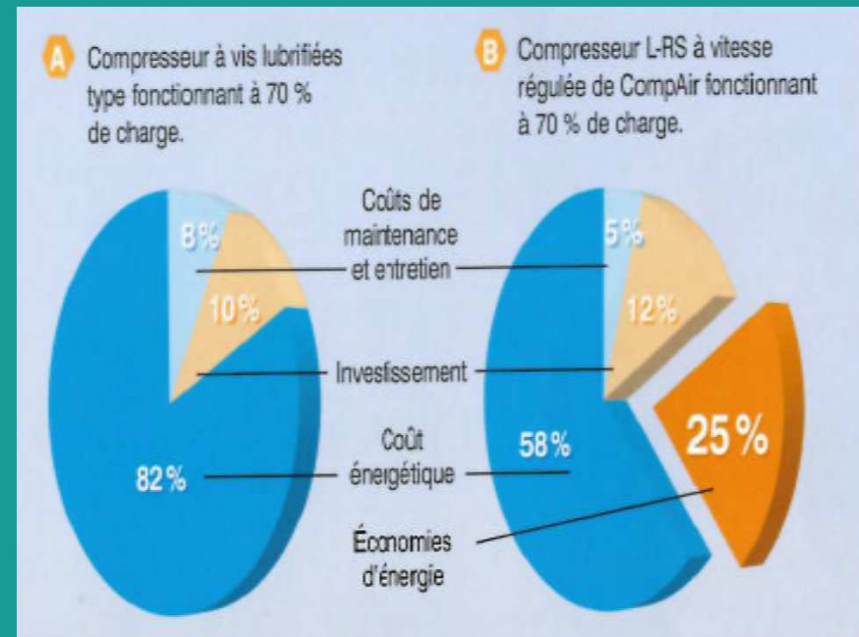
Objectif : Économie d'énergie et Respect des normes

Changement de centrale de traitement d'air pour notre salle propre

D'une centrale de traitement avec climatisation utilisant du gaz R22 et nécessitant 2 traitements d'air, nous avons mis en place une centrale de traitement fonctionnant par aérothermie avec une pompe à chaleur, efficace en un seul traitement d'air.



Changement de notre ancien compresseur (A) en un compresseur à variation (B) qui ne fonctionne que lorsque la cuve est vide



SUIVI DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CA RAFFIN	18 070 000	20 450 000	21 411 000	22 500 000	24 500 000	25 016 000
Conso électricité /kwh	163 630	174 588	175 281	175 368	176 017	155 009
Conso eau /m3	226	238	182	178	240	293
Conso à activité égale	-	Electricité - 6% Eau - 7%	Electricité - 4% Eau - 37%	Electricité - 5% Eau - 7%	Electricité - 8% Eau + 24% Fuite d'eau identifiée et réparée	Electricité - 12% Eau + 22% Plus de douches du personnel et chauffeurs néanmoins audit en cours

Consommation de gaz :

2015: Baisse de 15% de notre consommation de gaz, liée à une sensibilisation aux « bonnes pratiques » au sein de notre entreprise (programmation, isolation, gestes écologiques)

L'allumage extérieur du site est programmé; il ne fonctionne qu'à l'arrivée du personnel et s'éteint la nuit.

Une procédure de vérification lors de la fermeture de l'usine a été mise en place : mise hors gel des radiateurs, et chaque Responsable de service vérifie que les lumières soient éteintes, et que les appareils ne soient pas en mode veille.

En 2013, une économie importante est relevée car l'accent a été mis sur la consommation d'énergie (chaudière, radiateurs, climatisation).

Mise en place de clients légers à la place de PC traditionnels:

Qualification ENERGY STAR et EPEAT Gold.

Consommation de 65W



- 78%



LA GESTION DES DECHETS

2013

1,74T de
déchets
banals

1,16T de
carton
0,5T de
plastique

2014

2,17T de
déchets
banals

1,15T de
carton
0,37T de
plastique

2015

2,39T de
déchets
banals

1,25T de
carton
0,33T de
plastique

Parce que la responsabilité de la gestion des déchets repose sur ceux qui les produisent.

Objectif : la prévention, la valorisation, et la réduction des impacts environnementaux et sanitaires.



Un bac collecteur de bouchons en plastique est utilisé depuis de nombreuses années en faveur de l'association « les bouchons d'Amour » qui finance l'acquisition de matériel pour handicapés, et des opérations humanitaires ponctuelles.

RECYCLONS POUR DEMAIN ! LES PAPIERS / CARTONS



AVEC 12 TONNES DE CARTON RECYCLÉES EN 2016

RAFFIN MEDICAL a économisé :
5 78 m³ d'eau, 12 000 litres de pétrole,
0,5 tonnes de CO₂ et 204 arbres

On a pu fabriquer : 10 tonnes de carton recyclé,
26 052 cartons de 6 bouteilles ou 198 000 boîtes à oeufs



RAFFIN

PAPREC
RECYCLAGE

2016

RECYCLONS POUR DEMAIN ! LE PLASTIQUE



différents stades de transformation du plastique destiné au recyclage

AVEC 5 TONNES DE PLASTIQUE RECYCLÉES en 2016

RAFFIN MEDICAL a économisé :

2,6 tonnes de pétrole, 1,6 tonnes de gaz naturel et 40 MWh

On a pu fabriquer : 37 km de tuyau, 3,4 tonnes de plastique PE recyclé,
340 bacs de collecte ou 35 bancs publics



RAFFIN

PAPREC
RECYCLAGE

Les droits de l'homme

Pages 17-19

Les Ressources humaines

Page 20

Les actions humanitaires,
&
La communication
institutionnelle interne et
externe

Pages 21-22

Les parties prenantes



Le développement économique passe par la création d'activité, de valeur et l'embauche de nouveaux collaborateurs :

Diversité de la population

+ 50 ans > 23%

L'expérience, le savoir-faire

- 30 ans > 15%

La formation, l'intégration, l'avenir

Répartition des genres

	Femmes	Hommes
Encadrement	50%	50%
1 femme membre du conseil d'administration		

Taux d'absentéisme pour maladie

ANNEE	NBRE SALARIES	NBRE DE JOURS	
2014	16	849,75	4,85%
2015	18	383,78	2,19%
2016	15	381,32	2,18%

Ancienneté en 2016

	F	M	total
25 et plus	3	1	4
20 à 24 ans	0	1	1
15 à 19 ans	4	5	9
10 à 14 ans	7	2	9
5 à 9 ans	7	6	13
2 à 4 ans	4	4	8
(-1) an	2	1	3
total	27	20	47

76% des salariés ont plus de 5 ans d'ancienneté

49% des salariés ont plus de 10 ans d'ancienneté

La prévention

- Risques « Postures »

- Changement de poste régulier en production pour éviter les gestes répétitifs,
- Achat de tapis de souris ergonomiques et repose pieds,
- Casques téléphoniques,
- Changement des chaises de bureau
- Remplacement des chariots à conducteur accompagné par des chariots à conducteur autoporté

Formation incendie

Formation Sauveteur Secouristes du Travail

- Risques « Parcours »

- Création d'une zone de circulation dans les zones partagées



- Absences pour accident du travail

	Nb Salarié	Nb jours
2014	3	269,9
2015	3	10,96
2016	2	11,1

L'accompagnement

- Mutuelle famille, prévoyance décès, invalidité/incapacité pour tous les salariés
- Chèque CADHOC, chèque carburant
- Accord d'intéressement (non obligatoire dans les PME < 50 salariés)
- Mise en place article 83 – retraite complémentaire au 01/01/2014 pour les cadres et au 01/01/2015 pour les non-cadres
- Refonte des entretiens de développement et professionnel pour échanger sur les axes possibles en matière de formation et compétences

Nombre d'actions de formation / Nombre de salariés:

EN 2016 = 9/47 = 0,19 %

EN 2015 = 7/48 = 0,15 %

EN 2014 = 3/49 = 0,06 %

- Mise à disposition d'une boîte à idées

L'action

ASSOCIATION
INTERNATIONALE
DES SOLDATS
DE LA PAIX
ENVIRONNEMENT



SOLDIERS
OF PEACE
INTERNATIONAL
ASSOCIATION
ENVIRONMENT

O.N.G. EN STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES,
RÉSOLUTION 12-96 (XLIV), DU 03 JUILLET 1995

Association dotée d'un statut consultatif de catégorie I auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.
Missions environnementales, humanitaires, mines & désarmement :
Soutien en 2012 = 45KE, 2014 = 75KE, 2016 = 67KE

Sponsor



RUN & BIKE - 19 MAI 2016



RAFFIN soutien également les associations:

HANDI-PSY : Associations d'aide aux personnes en situation de troubles psychiques.

Docteur Clown : Association pour offrir aux enfants hospitalisés ou en instituts spécialisés l'intervention de clowns, jongleurs, magiciens, musiciens.

ESAT la Roche : Etablissement d'aide aux travailleurs handicapés.

Les amis du Père Pedro : Association de soutien à l'action du Père Pedro à Madagascar.

L'entraide Tararienne : Association de prestation de soins médico-sociaux et d'aide à domicile.
et des associations sportives locales.

Le progrès social

Préférence est donnée à l'achat auprès de nos filiales car nous maîtrisons le respect du progrès social :

Certifié Iso 14001 en 2016

VMEDICAL Products – Chine

Age légal de 16 ans, contrôle par carte d'identité officielle et obligatoire

Respect des salaires minima et horaires légaux fixés au niveau régional

Sécurité sociale pour tous les salariés et mutuelle pour les managers

Bonus de fin d'année (Chinese New Year) correspondant à 2% du salaire annuel brut

Participation des entreprises aux repas à hauteur de 100% (cantine)

Parité : 55 hommes - 180 femmes

• RAFFIN MEDICAL AFRIQUE – Maroc

Age légal de 16 ans, contrôle par carte d'identité officielle et obligatoire

Respect du salaire national et des horaires légaux

Sécurité sociale (CNSS) et mutuelle pour tous les salariés

Bonus pour la fête religieuse du mouton

Participation de l'entreprise aux transports

Parité : Tec MAROC : 7 hommes - 38 femmes
RMA : 5 hommes – 3 femmes

DECLARATION SUR L'HONNEUR – RAFFIN MEDICAL

(en application des articles du Code des Marchés Publics)

Je soussigné : Michel EVAUX, Agissant en qualité de : DIRECTEUR GENERAL - Pour le compte de la société : RAFFIN MEDICAL Adresse du siège social : 746 Route de Sarcey – 69490 SAINT ROMAIN DE POPEY

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

Je m'engage à produire, si mon offre est retenue, dans un délai maximum de 15 jours suivant la demande qui m'en sera faite, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Fait à SAINT ROMAIN DE POPEY Le 12/01/2016 Michel EVAUX – DIRECTEUR GENERAL

RAFFIN s'engage, pratique des audits mensuels ou annuels et demande un engagement de ses partenaires :

- faire respecter les droits de l'homme,
- mettre en avant la liberté d'association et le droit de représentation,
- ne jamais avoir recours, se rendre complice ou bénéficiaire du travail forcé,
- contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
- veiller à l'élimination de toute discrimination,
- ne pas effectuer, ne pas autoriser ou ne pas proposer de prêt, cadeau, donation ou pot-de-vin (Loi DMOS).